

INTRODUCTION

Au cours de la période entre 2006 et la fin 2008, de nombreux gouvernements ont radicalement revu leur position concernant la nécessité militaire et la légalité des armes à sous-munitions. A la suite d'une évolution de l'opinion internationale, des dizaines de pays sont passés de la défense catégorique de ce type d'armes à une adhésion totale en faveur d'une interdiction complète.

Lancé par le gouvernement norvégien en novembre 2006, le Processus d'Oslo a mis en place une réponse multilatérale rapide aux problèmes humanitaires posés par les armes à sous-munitions. Le Processus d'Oslo se distingue notamment par son vaste partenariat entre une série d'acteurs œuvrant tous dans le même but, tels que des gouvernements, des organisations internationales clés comme le CICR et les agences des Nations Unies, et des groupes issus de la société civile rassemblés au sein de la Coalition internationale contre les sous-munitions (CMC).

Le processus a mené à la signature en 2008 de la Convention sur les armes à sous-munitions. Cette Convention associe l'interdiction catégorique de l'emploi, la production, le stockage et le transfert des armes à sous-munitions à l'obligation d'aider les victimes de ces armes, de dépolluer les zones contaminées et d'apporter un soutien international à ces objectifs humanitaires. Elle a été négociée et adoptée par 107 États à Dublin en mai 2008 et ouverte à la signature à Oslo le 3 décembre 2008. En avril 2009, un total de 96 gouvernements ont signé la Convention et six l'ont ratifiée.

Le présent rapport examine l'évolution de la politique et de la pratique gouvernementales relatives à l'interdiction des armes à sous-munitions avant et pendant le processus d'Oslo. Cette présentation donne un aperçu du Processus d'Oslo et passe en revue les questions clés, et souvent litigieuses, qui ont été soulevées lors de la discussion de la Convention. Cette présentation n'entend pas fournir un compte-rendu détaillé, mais veut constituer un outil pour les sections nationales qui constituent la base du présent rapport.¹

Les armes à sous-munitions

Les armes à sous-munitions sont des armes qui dispersent des sous-munitions explosives dans une vaste zone. Largué par voie aérienne ou tiré par voie terrestre, un conteneur à munitions s'ouvre dans les airs et éjecte les sous-munitions de plus petite dimension qui explosent sur la zone sous-jacente. Le nombre de sous-munitions contenues dans un conteneur peut aller de moins de dix à plusieurs centaines.

¹ Pour une analyse plus détaillée de l'évolution du Processus d'Oslo et de la Convention, voir par exemple Stephen D. Goose, "Cluster Munitions in the Crosshairs: In Pursuit of a Prohibition" (« Les armes à sous-munitions dans les viseurs : A la poursuite d'une interdiction »), dans Jody Williams, Stephen D. Goose, et Mary Wareham (eds.), *Banning Landmines: Disarmament, Citizen Diplomacy, and Human Security (Interdiction des mines terrestres : Désarmement, Diplomatie citoyenne et Sécurité humanitaire)*, (USA: Rowman & Littlefield, 2008); Brian Rappert et Richard Moyes, "The Prohibition of Cluster Munitions: Setting International Precedents for Defining Inhumanity" (« L'Interdiction des armes à sous-munitions : Etablir des précédents internationaux pour définir l'inhumanité »), *The Nonproliferation Review*, Volume 16, Edition 2, 2009, à paraître. L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement rédige actuellement un historique détaillé des efforts internationaux menés pour contrecarrer les impacts humanitaires des armes à sous-munitions et, en particulier, le Processus d'Oslo. L'ouvrage devrait être disponible avant la fin 2009.

Les armes à sous-munitions ont été particulièrement critiquées en raison de deux caractéristiques problématiques. Vu la manière dont elles dispersent un grand nombre de petites sous-munitions, ces armes frappent aussi bien les populations et objets militaires que civils quand elles sont utilisées à proximité de zones peuplées. En outre, les armes à sous-munitions laissent souvent derrière elles un grand nombre de sous-munitions qui n'ont pas explosé mais demeurent dangereuses dans un environnement d'après conflit. Fréquemment comparées aux mines antipersonnel, ces sous-munitions actives empêchent l'accès aux ressources communautaires et tuent et blessent des civils longtemps après la fin d'un conflit.

Historique de la réponse humanitaire

Dès les années 1960, les armes à sous-munitions suscitent des préoccupations humanitaires. Les premières propositions en faveur d'une interdiction soutenues par un gouvernement remontent aux années 1970. Ces efforts vains sont essentiellement une réaction à l'utilisation répandue des armes à sous-munitions en Asie du Sud-Est. A cette époque, les partisans de l'interdiction ne savent pas que les sous-munitions non explosées tueront et blesseront encore des civils en République Démocratique Populaire Lao, au Vietnam et au Cambodge plus de quatre décennies plus tard.

En 1999, l'utilisation d'armes à sous-munitions par l'OTAN en République Fédérale de Yougoslavie, particulièrement au Kosovo et en Serbie, fait des victimes civiles pendant et après leur lancement, ranimant ainsi les préoccupations internationales concernant ces armes.² Cette sensibilisation fait suite à la signature du Traité d'interdiction des mines en 1997, alors, par ailleurs, qu'une communauté d'acteurs prend de l'ampleur et braque les projecteurs sur l'action anti-mines³. Dans les années qui suivent, des études sur le terrain réalisées par Human Rights Watch, Landmine Action, le Mennonite Central Committee, Handicap International et le CICR contribuent largement aux efforts visant à infléchir les politiques et pratiques des États.⁴

² Human Rights Watch, "Ticking Time Bombs: NATO's Use of Cluster Munitions in Yugoslavia" (« Bombes à retardement : Utilisation par l'OTAN d'armes à sous-munitions en Yougoslavie ») vol. 11, n° 6(D), juin 1999; Landmine Action, "Cluster munitions in Kosovo: Analysis of use, contamination and casualties" (« Armes à sous-munitions au Kosovo : Analyse de l'utilisation, de la contamination et des blessés »), Londres, février 2007; Norwegian People's Aid, "Yellow Killers: The impact of cluster munitions in Serbia and Montenegro" (« Tueurs jaunes : L'impact des armes à sous-munitions en Serbie et au Monténégro »), 2007; et Norwegian People's Aid, "Report on the Impact of unexploded cluster munitions in Serbia" (« Rapport sur l'impact des armes à sous-munitions non explosées en Serbie »), janvier 2009.

³ Cette action inclut le concept d'action antimines humanitaire dont les principaux piliers sont le relevé, la dépollution, l'éducation aux risques et l'assistance aux victimes.

⁴ Voir, par exemple, Human Rights Watch, "Fatally Flawed: Cluster Bombs and Their Use by the United States in Afghanistan" (« Erreur fatale : Les bombes à sous-munitions et leur utilisation par les États-Unis en Afghanistan ») vol. 14, n° 7(G), décembre 2002; Human Rights Watch, "Off Target: The Conduct of the War and Civilian Casualties in Iraq" (« Erreur de cible : la conduite de la guerre et les victimes civiles en Irak »), novembre 2003; Landmine Action, "Cluster Bombs: The military effectiveness and impact on civilians of cluster munitions" (« Bombes à sous-munitions : L'efficacité militaire et l'impact sur les civils des armes à sous-munitions »), Londres, août 2000; Landmine Action, "Explosive Remnants of War: Unexploded ordnance and post-conflict communities" (« Débris de guerre explosifs : munitions non explosées et communauté après le conflit »), Londres, mars 2002; Mennonite Central Committee, "Clusters of Death" (« Munitions de la mort »), 2000; CICR, "Cluster bombs and Landmines in Kosovo" (« Bombes à sous-munitions et mines terrestres au Kosovo »), Genève, 2000, révisé en 2001; et Handicap International, "Circle of Impact: The Fatal Footprint of Cluster Munitions on People and Communities" (« Rapport sur l'impact des sous-munitions sur les personnes et les communautés »), mai 2007.

Fortement stimulés par les inquiétudes relatives aux armes à sous-munitions, le CICR et d'autres ONG incitent les gouvernements à inclure la question des restes explosifs de guerre (REG) dans la Convention sur certaines armes classiques (CCAC).⁵ Lors d'une réunion de la CCAC tenue en décembre 1999, Human Rights Watch appelle à un moratoire global sur l'utilisation de toutes les armes à sous-munitions.⁶ Au cours de la période 2000–2003, les États parties à la CCAC discutent de la question des REG, puis entament une négociation sur le sujet.

Le recours sur grande échelle aux armes à sous-munitions en Afghanistan en 2001–2002 et en Irak en 2003 accroissent la reconnaissance des problèmes humanitaires et juridiques posés par ces armes. En Afghanistan, les États-Unis ont largué quelque 248.000 sous-munitions, faisant des dizaines de blessés civils évitables, dont plus de 120 la première année ayant suivi les frappes.⁷ En Irak, Human Rights Watch a établi que les deux millions de sous-munitions utilisées par les USA et le Royaume-Uni ont fait des centaines de victimes civiles durant l'invasion de 2003, blessant ainsi plus de civils que tout autre arme (hormis les tirs d'armes légères).⁸

En réponse à ces développements, les ONG actives au sein du mouvement en faveur de l'interdiction des mines antipersonnel se réunissent en Irlande en avril 2003 et décident de mettre en place des campagnes soutenues et coordonnées contre les armes à sous-munitions. Le 13 novembre 2003, la CMC voit le jour à La Haye. La CMC préconise un moratoire immédiat sur l'utilisation des armes à sous-munitions, vise la reconnaissance de la responsabilité des États à l'égard des restes explosifs qu'ils laissent derrière eux et veut obtenir un engagement afin de fournir des ressources aux régions affectées par les REG.

Le 28 novembre 2003, les États parties à la CCAC adoptent le Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre. Ce protocole consolide le principe selon lequel les États sont responsables des dommages successifs aux conflits causés par leurs armes, mais n'est cependant pas suffisant pour soulever les défis spécifiques dérivant des armes à sous-munitions à la fois durant et après les attaques.

A partir de 2004–2006, la CMC continue à exercer des pressions en vue de faire progresser la question des armes à sous-munitions dans le cadre de la CCAC, mais sans grand résultat, étant donné que la plupart des États parties demeurent opposées à une négociation allant au-delà de simples discussions techniques sur les armes, s'inscrivant dans les discussions plus vastes sur les REG. La CMC promeut également l'adoption de mesures au niveau national et obtient des résultats plus encourageants. Ainsi, la Belgique est devenue, en février 2006, le premier pays à adopter une disposition législative interdisant les armes à sous-munitions. De son côté, la

⁵ Les restes explosifs de guerre incluent les obus non explosés d'armes à sous-munitions et tous les autres types d'engins explosifs (bombes, roquettes, mortiers, grenades et munitions, notamment) qui ont été utilisés lors d'un conflit armé mais n'ont pas explosé comme prévu, continuant ainsi à constituer un danger. Les REG comprennent également les engins explosifs abandonnés qu'une partie à un conflit armé a laissés derrière elle ou jetés.

⁶ Human Rights Watch, "Cluster Bombs: Memorandum for CCW Delegates" (« Bombes à sous-munitions : Mémoire adressé aux Délégués de la CCAC »), 16 décembre 1999.

⁷ Human Rights Watch, "Fatally Flawed: Cluster Bombs and Their Use by the United States in Afghanistan" (« Erreur fatale : Bombes à sous-munitions et leur utilisation par les États-Unis en Afghanistan »), vol. 14, n° 7(G), décembre 2002.

⁸ Human Rights Watch, "Off Target: The Conduct of the War and Civilian Casualties in Iraq" (« Erreur de cible : la conduite de la guerre et les victimes civiles en Irak »), novembre 2003.

Norvège approuve un moratoire sur leur utilisation en juin 2006. La CMC continue à prendre de l'ampleur et à gagner en poids, particulièrement à la suite de la décision de la Campagne internationale pour interdire les mines (ICBL) de rejoindre la CMC et de se concentrer sur les armes à sous-munitions.

Dans ce contexte, l'utilisation massive par Israël d'armes à sous-munitions dans le Sud-Liban en juillet et août 2006 suscite un tollé moral. Selon les Nations Unies, Israël a tiré quelque quatre millions de sous-munitions sur le Liban, laissant après son départ pas moins d'un million d'engins non explosés.⁹ Des opérations de nettoyage massives ont été nécessaires et ont été accompagnées d'une éducation aux risques et d'une assistance aux victimes. Tout en prenant une part active dans cette réaction pratique, les organisations de la CMC ont pu rapidement documenter l'impact de ces armes sur les individus et les communautés. Leurs conclusions se démarquent nettement des arguments avancés par de nombreux gouvernements selon lesquels les règles juridiques existantes sont suffisantes.¹⁰

L'utilisation par Israël d'armes à sous-munitions au Liban sert de catalyseur à l'action diplomatique, dans le cadre, initialement, de la CCAC. La troisième Conférence d'examen de la CCAC organisée en novembre 2006 est perçue comme un test critique de sa capacité à répondre à une question humanitaire pressante. Dans son message à la conférence, le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, fait une déclaration appelant au « gel » du recours aux armes à sous-munitions dans les zones peuplées et à la destruction des armes à sous-munitions « qui manquent de fiabilité ou de précision ».¹¹ Vingt-six nations apportent leur soutien à une proposition de mandat de négociation d'un instrument juridiquement contraignant « répondant aux préoccupations humanitaires suscitées par les munitions en grappe ».¹² A la suite du rejet de la proposition, 25 pays émettent une déclaration conjointe appelant à un accord interdisant l'utilisation d'armes à sous-munitions « dans des zones où il y a des concentrations de civils », interdisant l'utilisation d'armes à sous-munitions « qui présentent de graves dangers pour les êtres humains en raison, par exemple, de leur manque de fiabilité et/ou de précision » et exigeant la destruction des stocks de munitions en grappe.¹³

⁹ Département de l'information des Nations Unies, "Press Conference by Emergency Relief Coordinator" (« Conférence de presse par le Coordonnateur des secours d'urgence »), 30 août 2006, www.un.org. L'ONU ont depuis lors indiqué que le nombre d'engins non explosés pourrait s'élever à plusieurs centaines de milliers, mais sans atteindre le million.

¹⁰ Landmine Action, "Foreseeable harm: The use and impact of cluster munitions in Lebanon: 2006" (« Dommages prévisibles : L'utilisation et l'impact des armes à sous-munitions au Liban : 2006 »), Londres, octobre 2006; Human Rights Watch, "Lebanon: Israeli Cluster Munitions Threaten Civilians" (« Liban : Les armes à sous-munitions israéliennes menacent des civils »), Communiqué de presse, 17 août, www.hrw.org; et Human Rights Watch, "Israeli Cluster Munitions Hit Civilians in Lebanon" (« Les armes à sous-munitions israéliennes frappent des civils au Liban »), Communiqué de presse, 24 juillet 2006, www.hrw.org.

¹¹ Déclaration du Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, Message à la troisième Conférence d'examen de la CCAC, Genève, 7 novembre 2006.

¹² Proposition d'un mandat de négociation d'un instrument juridiquement contraignant répondant aux préoccupations humanitaires suscitées par les munitions en grappe, présentée par l'Autriche, le Saint-Siège, l'Irlande, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et la Suède, troisième Conférence d'examen des parties contractantes à la CCAC, Genève, CCW/CONF.III/WP.1, Genève, 25 octobre 2006.

¹³ Déclaration relative aux munitions en grappe, troisième Conférence d'examen des parties contractantes à la CCAC, Genève, CCW/CONF.III/WP.18, 17 novembre 2006.

Le 17 novembre 2006, dernier jour de la Conférence d'examen, la Norvège annonce qu'elle entend lancer un processus indépendant, en dehors de la CCAC, en vue de négocier un traité sur les armes à sous-munitions et invite les autres gouvernements à se joindre à elle. C'est ainsi que voit le jour le processus qui prendra le nom de Processus d'Oslo.¹⁴ Ce même jour, le Ministre norvégien des Affaires étrangères, Jonas Gahr Støre, annonce que la Norvège va organiser une conférence internationale de lancement du processus et déclare : « Nous devons tirer parti de la volonté politique à présent manifeste dans de nombreux pays pour interdire les armes à sous-munitions à l'origine de dommages humanitaires irréparables. Les temps sont mûrs pour établir une vaste coopération destinée à soutenir un effort concerté en vue d'une interdiction. »¹⁵ La CCAC n'a donc pas passé ce test crucial. Loin d'arriver à un accord sur la négociation d'un instrument juridiquement contraignant, elle a choisi de poursuivre les discussions générales sur les REG, étant donné que les USA, la Russie et d'autres sont fortement opposés à toute action spécifique destinée à adopter de nouvelles règles applicables aux armes à sous-munitions.

Le Processus d'Oslo

Un total de 49 pays, ainsi que les représentants de plusieurs agences des Nations Unies, du CICR et de la CMC, participent à la Conférence d'Oslo sur les armes à sous-munitions organisée les 22 et 23 février 2007.¹⁶ La conférence se clôture sur la signature par 46 pays de la Déclaration d'Oslo, une déclaration d'intention relative à l'adoption avant 2008 d'un instrument juridiquement contraignant interdisant l'emploi, la production, le stockage et le transfert « d'armes à sous-munitions qui provoquent des blessures inacceptables aux civils » et définissant un cadre pour aborder les problèmes humanitaires que ces armes ont déjà causés.¹⁷

La Déclaration d'Oslo dresse une feuille de route pour l'élaboration et la négociation de la Convention. Une ambitieuse série de réunions diplomatiques internationales, devant se tenir au Pérou, en Autriche, en Nouvelle-Zélande et en Irlande, est planifiée. En raison des divergences d'opinion nettement marquées en faveur des deux options, la déclaration est intentionnellement ambiguë quant au fait que le futur instrument interdira toutes les armes à sous-munitions ou seulement certains types.

Préalablement à la Conférence d'Oslo, la Norvège a identifié un certain nombre de gouvernements désireux de participer à un groupe restreint bénévole chargé de mettre à disposition le leadership et les ressources nécessaires pour diriger le Processus d'Oslo. Le groupe restreint comprend la Norvège, l'Autriche, l'Irlande, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, auxquels viendra s'ajouter par la suite le Saint-Siège. Le PNUD se manifeste pour apporter son soutien à la participation des pays en voie de développement aux réunions du Processus d'Oslo.

¹⁴ Déclaration de l'amb. Steffen Kongstad, Ministre norvégien des Affaires étrangères, troisième Conférence d'examen des parties contractantes à la CCAC, Genève, 17 novembre 2006.

¹⁵ Ministère norvégien des Affaires étrangères, "Norway takes the initiative for a ban on cluster munitions" (« La Norvège prend l'initiative pour interdire les armes à sous-munitions »), Communiqué de presse, 17 novembre 2006, www.regjeringen.no.

¹⁶ CMC, "Report, Oslo Conference on Cluster Munitions, 22–23 February 2007" (« Rapport, Conférence d'Oslo sur les armes à sous-munitions, 22–23 février 2007 »), www.stopclustermunitions.org; et Ministère norvégien des Affaires étrangères, "Oslo Conference on Cluster Munitions, 22–23 February 2007" (« Conférence d'Oslo sur les armes à sous-munitions, 22–23 février 2007 »), www.regjeringen.no.

¹⁷ Les trois pays ayant choisi de ne pas avaliser la Déclaration sont le Japon, la Pologne et la Roumanie. Jusqu'aux derniers moments, la position de nombreux autres participants est demeurée incertaine.

Cependant, par la suite, la charge de mener et de financer cette initiative diplomatique en dehors des forums traditionnels des Nations Unies retombera largement sur les membres du groupe restreint.

La conférence d'Oslo est suivie le 15 mars 2007 par une conférence régionale de l'Asie du sud-est sur les armes à sous-munitions organisée à Phnom Penh, au Cambodge¹⁸. Il s'agit de la première d'une série de réunions régionales destinées à promouvoir un engagement majeur dans le cadre du Processus d'Oslo et à discuter de considérations humanitaires et techniques en vue d'une éventuelle convention.

Le CICR organise une réunion d'experts à Montreux, Suisse, du 18 au 20 avril 2007. Cette réunion, à laquelle participent des experts militaires, des diplomates, des acteurs de terrain et des ONG issus de pays ayant adhéré et n'ayant pas adhéré au Processus d'Oslo, s'accorde largement sur les problèmes humanitaires causés par les armes à sous-munitions, mais émet des doutes quant à la possibilité d'apporter des "améliorations" techniques aux armes et n'apporte pas de réponse au scepticisme croissant concernant le fait qu'elles présentent encore une quelconque utilité militaire.¹⁹

La réunion internationale suivante se tient à Lima, au Pérou, du 23 au 25 mai 2007. Les représentants de 67 pays participent à la conférence de Lima, y compris 27 nouveaux adhérents au Processus d'Oslo, dont de nombreuses nations africaines.²⁰ Un projet de convention est soumis à discussion. Largement modelé sur la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel de 1997, le texte couvre à la fois le pilier de l'interdiction et celui de la réponse humanitaire. Bien que les termes spécifiques de la convention ne sont pas été discutés, les participants arrivent à un vaste accord sur le cadre et les éléments essentiels de la convention future, à savoir l'interdiction de l'utilisation, de la production et de la commercialisation; les exigences et délais applicables à la destruction des stocks et à la dépollution des zones contaminées et l'obligation d'apporter une assistance aux victimes.

Le texte interdit catégoriquement les armes à sous-munitions à l'exception de celles conçues pour détecter et attaquer une cible ponctuelle. Certains États proposent également d'exclure de larges catégories de sous-munitions de l'interdiction, telles que celles équipées d'un mécanisme d'autodestruction ou présentant un taux de fiabilité spécifique. Le texte comporte en outre un article consacré à l'assistance aux victimes, devant être affiné pour définir une série inédite d'obligations.

A la suite de Lima, d'autres réunions sont organisées pour inciter les États à adhérer au Processus d'Oslo et pour mieux faire comprendre les buts de la convention proposée. (Pour de plus amples détails concernant les diverses réunions, veuillez consulter les entrées relatives au pays hôte dans le présent rapport). Dix-huit pays d'Amérique latine participent à une conférence

¹⁸ ICBL, "Regional Forum in Southeast Asia, 'Taking Action on Cluster Munitions'" (« Forum région d'Asie du sud-est, 'Agir contre les armes à sous-munitions' »), Communiqué de presse, 26 mars 2007, www.icbl.org.

¹⁹ CICR, "Humanitarian, Military, Technical and Legal Challenges of Cluster Munitions" (« Défis humanitaires, militaires, techniques et juridiques des armes à dispersion »), Compte-rendu de la réunion d'experts du CICR tenue à Montreux, Suisse, 18–20 avril 2007, www.icrc.org.

²⁰ CMC, "CMC report on the Lima conference and next steps" (« Rapport de la CMC sur la conférence de Lima et les prochaines étapes »), 2007, www.stopclustermunitions.org.

régionale à San José, au Costa Rica les 4 et 5 septembre 2007.²¹ Les 3 et 4 octobre 2007, la Serbie accueille la Conférence de Belgrade des pays affectés par des armes à sous-munitions. Cette conférence permet aux pays ayant souffert de l'impact humanitaire des armes à sous-munitions de discuter de leurs expériences et de leurs attentes à l'égard d'une convention réellement efficace.²² Lors de la conférence de Belgrade, des survivants aux armes à sous-munitions plaident en faveur d'un traité fort. C'est notamment le cas de Branislav Kapetanovic, un ancien démineur serbe.²³ Durant la conférence régionale organisée à Bruxelles en Belgique le 30 octobre, des États européens passent en revue une série de questions relatives aux armes à sous-munitions et, plus particulièrement, la destruction des stocks et l'assistance aux victimes.²⁴

Le 5 novembre 2007, la CMC lance sa première Journée mondiale d'action pour l'interdiction des armes à sous-munitions. Des militants néo-zélandais donnent le coup d'envoi d'une chaîne d'événements organisés dans 30 pays par le largage aérien de milliers de prospectus en forme d'armes à sous-munitions sur la capitale Wellington.²⁵

A Genève en novembre 2007, après une nouvelle année de discussions sur les armes à sous-munitions dans le cadre de la CCAC et après la rédaction d'un projet de convention par le Processus d'Oslo, les États parties à la CCAC ne sont toujours pas d'accord concernant la possibilité d'un mandat de négociation d'un instrument juridiquement contraignant sur les armes à sous-munitions. Ils décident donc de "négocier une proposition". Les pays opposés à toute forme d'interdiction relative aux armes à sous-munitions considèrent toujours la CCAC comme une alternative au Processus d'Oslo, au moins à des fins de relations publiques et de couverture diplomatique. Certains États impliqués dans le Processus d'Oslo continuent par ailleurs à l'époque à exprimer leur préférence pour la CCAC.

C'est l'Autriche qui accueille la prochaine conférence internationale du Processus d'Oslo à Vienne du 5 au 7 décembre 2007. Le Ministre autrichien des Affaires étrangères ouvre la réunion en annonçant que le Parlement a entamé l'adoption d'une loi nationale interdisant les armes à sous-munitions. Les représentants gouvernementaux de pas moins de 138 pays et des participants

²¹ CMC, "San José Regional Conference on Cluster Munitions, 4–5 September 2007" (« Conférence régionale sur les armes à sous-munitions, 4–5 septembre 2007 »), www.stopclustermunitions.org.

²² CMC, "Report on the Belgrade Conference, 3–4 October 2007" (« Rapport sur la conférence de Belgrade, 3–4 octobre 2007 ») www.stopclustermunitions.org. Pays participants : Afghanistan, Albanie, Angola, Azerbaïdjan, Bosnie Herzégovine, Cambodge, Croatie, RD du Congo, Ethiopie, Guinée-Bissau, Koweït, Irak, RDP Lao, Liban, Monténégro, Ouganda, Sierra Leone, Soudan, Tadjikistan, Tchad, Vietnam et Yémen.

²³ Pour la première fois, durant la conférence de Belgrade des États affectés organisée en octobre 2007, des survivants d'Albanie, du Liban, de Serbie et du Tadjikistan ont accepté, sous la coordination de Handicap International Belgique, de constituer une équipe pour influencer le Processus d'Oslo. Les "Ban Advocates" (« Défenseurs de l'interdiction ») ont créé un blog exposant leurs activités dans le cadre du Processus d'Oslo: blog.banadvocates.org.

²⁴ Werner Bauwens, Envoyé spécial belge pour le Désarmement et la Non Prolifération, "Report on the Brussels European Regional Conference on Cluster Munitions" (« Rapport sur la conférence européenne de Bruxelles sur les armes à sous-munitions »), www.diplomatie.be.

²⁵ CMC, "Global public unites in a day of action to ban cluster bombs" (« Le grand public s'unit à travers le monde lors d'une journée pour interdire les armes à sous-munitions »), Communiqué de presse, 5 novembre 2007, www.stopclustermunitions.org.

de la société civile de 50 pays assistent à la conférence de Vienne, confirmant par là l'élan acquis par le Processus d'Oslo au cours de sa première année.²⁶

La conférence débouche sur une amorce de consensus sur les principales dispositions de la future convention, y compris l'assistance aux victimes, la dépollution, la destruction des stocks et la coopération et l'assistance internationales. Des divergences apparaissent cependant clairement autour d'un certain nombre de questions, en particulier la définition des armes à sous-munitions, la période de transition durant laquelle les obligations clés ne seront pas en vigueur et l'"interopérabilité" (opérations militaires conjointes avec des États non parties à la Convention).

En vue de la conférence de Vienne, le groupe restreint révisé le projet de convention en fonction des conclusions de la conférence de Lima. Le point de plus essentiel de cette révision réside probablement dans le maintien de l'interdiction catégorique des armes à sous-munitions, mais, au lieu d'exclure explicitement certaines munitions comme stipulé dans le texte de Lima, la nouvelle version laisse aux États la liberté de formuler des exclusions spécifiques à l'interdiction des armes à sous-munitions qui, selon eux, n'engendrent pas de « blessures inacceptables ».

Le rapport détaillé rédigé par Norwegian People's Aid, le Norwegian Defence Research Establishment et Colin King Associates constitue un tournant incontestable étant donné qu'il discrédite les allégations de fiabilité à 99% avancées à propos des sous-munitions M85, à savoir un type de sous-munitions équipé d'un mécanisme d'autodestruction utilisé intensément par Israël au Sud-Liban et identique ou similaire aux sous-munitions qu'un très grand nombre de gouvernements souhaitent exclure de l'interdiction.²⁷

A Vienne, plusieurs États formulent une certaine inquiétude concernant la manière dont le traité proposé pourrait affecter leur capacité à prendre part à des partenariats militaires avec des États qui continuent à considérer que les armes à sous-munitions sont des armes légitimes. Les USA constituent un excellent exemple de ce problème d'"interopérabilité", qui repose essentiellement sur l'interdiction proposée d'aider, encourager ou inciter qui que ce soit à prendre part à des activités interdites à un État partie aux termes de la Convention. Certains avancent l'idée que cette interdiction, même si elle est pratiquement identique à celle du Traité d'interdiction des mines, exposerait les commandements et planificateurs militaires à des risques juridiques et rendrait impossible toute opération conjointe avec des États qui conserveraient des sous-munitions dans leur arsenal. D'autres, y compris la CMC, estiment que l'interdiction relative à l'« assistance » est un fondement de la cohérence morale et pratique des interdictions, comme c'est le cas dans le Traité d'interdiction des mines.

²⁶ CMC, "Cluster bomb ban treaty: 138 nations make progress in Vienna" (« Traité d'interdiction des armes à sous-munitions : 138 nations progressent à Vienne »), Communiqué de presse, 7 décembre 2007, www.stopclustermunitions.org.

²⁷ Norwegian People's Aid, Norwegian Defence Research Establishment et Colin King Associates, "M85: An analysis of reliability," (M85 : Une analyse de la fiabilité) Oslo, 2007, www.folkehjelp.no. Le M85 est un type de sous-munitions « DPICM », équipé d'un dispositif d'autodestruction. Le rapport analyse les performances de ces sous-munitions en situation de test et de combat pour démontrer que les dispositifs mécaniques d'"autodestruction" et le taux d'échec en situation de test ne peuvent garantir l'absence de dommages humains. Le rapport et sa présentation vont également fixer un niveau de preuve et d'analyse qui sera utilisé à l'avenir pour étayer les arguments futurs relatifs à la définition.

Le texte de discussion présenté à Vienne introduit également une responsabilité juridique spéciale pour les anciens utilisateurs d'armes à sous-munitions, lesquels sont obligés de fournir une assistance aux États dans lesquels ces armes ont été utilisées. Après quelques perfectionnements lors de réunions subséquentes, cette innovation est retenue dans le texte final de la Convention en tant qu'obligation politiquement contraignante. Il s'agit d'une consolidation importante de la responsabilité des États à prendre des précautions pour protéger les populations civiles des effets non désirés des armes explosives.

La dernière conférence internationale du Processus d'Oslo avant les négociations officielles se tient à Wellington, en Nouvelle-Zélande, du 18 au 22 février 2008. Au total, 106 gouvernements y participent, ce qui en fait la plus vaste assemblée sur le désarmement jamais organisée dans un pays. Plusieurs pays participent pour la première fois au Processus d'Oslo, dont neuf États de la région du Pacifique.²⁸ Une délégation de 142 représentants de la société civile venus de 43 pays, dont un quart de Néo-zélandais, prend part à la réunion.

La conférence de Wellington est la plus conflictuelle des réunions s'inscrivant dans le cadre du Processus d'Oslo. L'ambiance y est typique des négociations à gros enjeux étant donné que les participants y discutent du projet de texte de la Convention, tel que revu une nouvelle fois par le groupe restreint à la suite de la conférence de Vienne. Lors des sessions plénières intenses et des sessions de débat, de nombreux pays, et notamment ceux qui se sont baptisés le « groupe du même avis »,²⁹ soumettent des propositions d'amendements au projet de texte. La plupart des propositions avancées par le groupe du même avis, et, plus particulièrement, celles réclamant des exceptions ou des exclusions à l'interdiction (question de la définition), une période de transition et des dispositions visant à faciliter l'interopérabilité, sont fortement critiquées par la CMC, ainsi que par de nombreux États et par le CICR, vu qu'elles diluent le texte du projet de convention.

Au terme de la réunion, le groupe du même avis exprime son mécontentement, affirmant que ses opinions et vues n'ont pas été prises en considération de manière équilibrée. De nombreux autres pays et, en particulier, ceux affectés par les armes à sous-munitions, au nombre desquels le Cambodge, la RDP Lao et le Liban, manifestent largement leur soutien au projet de texte et leur approbation à l'égard de l'approche ouverte et inclusive de la conférence, partageant ainsi l'avis de certains pays en voie de développement tels que l'Indonésie. Adoptant une approche créative, le projet de texte de la Convention n'est pas modifié et est transmis à Dublin afin qu'il serve de base aux négociations, tandis que les propositions sont compilées en un "Compendium" devant être soumis à examen.

Au total, 82 gouvernements avalisent la Déclaration de Wellington le 22 février, le nombre augmentant progressivement à l'approche des négociations. Dans cette déclaration, les États s'engagent à négocier la convention à Dublin sur la base du projet discuté à Wellington. Pour

²⁸ Aotearoa New Zealand CMC, "Report on Activities: Wellington Conference on Cluster Munitions, 18–22 February 2008" (« Rapport d'activités : Conférence de Wellington sur les Armes à sous-munitions, 18–22 février 2008 ») avril 2008, www.stopclusterbombs.org.nz.

²⁹ Le groupe du même avis a vu le jour durant la conférence de Vienne. Bien qu'il ne possède ni statut ni membres officiels, il compte parmi ses rangs l'Australie, le Canada, la République tchèque, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, la Slovaquie, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni.

participer pleinement aux négociations, tout Etat se doit d'entériner la Déclaration de Wellington.

A Wellington, les États étudient également le projet de « Règlement de procédure » applicable aux négociations. Après son approbation à Dublin, ce règlement autorise, tout comme pour le Traité d'interdiction des mines, les ONG telles que la CMC à prendre part aux discussions officielles en tant qu'observateurs. Plus important encore peut-être, selon le règlement, tout pays souhaitant modifier le projet de texte doit avoir le soutien d'une majorité des deux tiers des gouvernements participant aux négociations pour que l'amendement proposé soit accepté. Alors qu'aucun vote n'était nécessaire à Dublin, la possibilité qu'un vote puisse être utilisé constitue un revirement par rapport à la diplomatie du consensus de la CCAC.

Dans les semaines qui précèdent les négociations de Dublin, des conférences régionales sur les armes à sous-munitions sont organisées à Livingstone, en Zambie (31 mars–1^{er} avril) et à Mexico City, au Mexique (16–17 avril) afin de consolider la solidarité et d'accroître la bonne compréhension des questions clés.³⁰ En outre, le CICR organise également une réunion à Bangkok, en Thaïlande (24–25 avril).³¹ Le 19 avril 2008, la CMC célèbre sa deuxième journée mondiale d'action et organise des événements dans plus de 50 pays. Des responsables religieux et représentants de groupes de croyants du monde entier manifestent leur soutien à un traité fort interdisant les armes à sous-munitions.³²

Les négociations de Dublin

Du 19 au 30 mai 2008, l'Irlande accueille la Conférence diplomatique de Dublin pour l'adoption d'une convention sur les armes à sous-munitions au Croke Park Stadium, un imposant stade de football gaélique. Cent vingt-sept pays participent aux négociations officielles, 107 en tant que participants à part entière et 20 en tant qu'observateurs. Le président des négociations, l'ambassadeur irlandais Daithi O'Ceallaigh, entame la conférence par une discussion détaillée, article par article, du projet de texte. En l'absence d'accord général en session plénière (commission plénière), l'ambassadeur O'Ceallaigh désigne à chaque fois des diplomates chargés de la tenue de consultations informelles. A la fin de la première semaine, les consultations des Amis du Président portent sur les questions liées à l'interopérabilité, les définitions, le stockage, la dépollution, l'assistance aux victimes et la conformité.³³

Dès le début, l'ambiance de travail à Dublin est constructive. En effet, les pays participants sont davantage orientés vers la recherche de solutions que vers la demande de concessions. Des

³⁰ CMC, "Report on the Livingstone Conference on Cluster Munitions, 31 March and 1 April 2008" (« Rapport sur la Conférence Livingstone sur les armes à sous-munitions, 31 mars et 1^{er} avril 2008 »), www.stopclustermunitions.org; CMC, "Report on the Mexico Regional Conference, 16–17 April 2008" (« Rapport sur la Conférence régionale de Mexico »), www.stopclustermunitions.org.

³¹ CICR, "Southeast Asia Regional Meeting on Cluster Munitions, Summary Report" (« Réunion régionale du sud-est asiatique sur les armes à sous-munitions, Rapport de résumé »), www.stopclustermunitions.org.

³² CMC, "Global Day of Action to Ban Cluster Bombs – What Happened" (« Journée d'action mondiale pour interdire les bombes à fragmentation – ce que s'est passé »), www.stopclustermunitions.org.

³³ Les Amis du Président sont: interopérabilité (Amb. Christine Schraner de Suisse), définitions (Amb. Don MacKay de Nouvelle-Zélande), stockage (Amb. Steffen Kongstad de Norvège), dépollution (Lt. Col. Jim Burke d'Irlande), assistance aux victimes (Markus Reiterer d'Autriche) et conformité (Xolisa Mabhongo d'Afrique du Sud). Dans le courant de la deuxième semaine, un autre Ami du Président est désigné pour le préambule (Amb. Caroline Millar d'Australie).

divergences profondes subsistent néanmoins entre les États parties à la négociation sur une série de questions et, plus particulièrement, les définitions, la période de transition et l'interopérabilité, mais aussi sur la durée du délai pour la destruction des stocks et la dépollution, la souhaitabilité d'une prolongation du délai pour la destruction des stocks, l'éventuelle inclusion d'une clause permettant de conserver des armes à sous-munitions et des sous-munitions à des fins de formation et de développement, l'acceptabilité des responsabilités spéciales des anciens utilisateurs d'armes à sous-munitions, l'ampleur des dispositions relatives à l'assistance aux victimes et le nombre de ratifications requises pour que la Convention entre en vigueur.

La position d'un nombre substantiel d'États sur un grand nombre de ces questions a changé radicalement soit juste avant soit durant les négociations. C'est le cas notamment de pratiquement tous les membres du groupe du même avis et, essentiellement, le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne (voir les entrées spécifiques à chaque pays dans ce rapport pour de plus amples détails.)

Le 28 mai, l'ambassadeur O'Ceallaigh présente un Texte de la Présidence contenant le projet de texte consolidé, qu'il décrit comme étant « extrêmement ambitieux » et représentant « le meilleur équilibre d'intérêts et un compromis cohérent avec la Déclaration d'Oslo ».³⁴

Soixante et onze États manifestent leur soutien au projet de texte, avec des degrés d'enthousiasme divers. Cependant, aucun pays n'indique qu'il pourrait l'adopter. La CMC décrit le texte comme étant « extraordinaire » et se déclare « certaine qu'il peut sauver des milliers de vies civiles au cours des décennies à venir et peut apporter un soulagement et une assistance immédiats et à long terme aux personnes déjà touchées par ces armes ».³⁵ Le 30 mai 2008, un total de 107 États adoptent officiellement la Convention sur les armes à sous-munitions par acclamation et aucun des participants à part entière ne refuse de l'adopter.

La délégation de la CMC à la conférence de Dublin compte 284 militants de 61 pays, y compris plus d'une douzaine de survivants aux armes à sous-munitions et aux mines antipersonnel d'Afghanistan, du Cambodge, d'Irak, de Serbie, du Tadjikistan, du Vietnam et du Sahara Occidental.³⁶ Durant la conférence, la CMC mène une vaste gamme d'actions de lobbying, d'information aux médias et d'événements publics au Croke Park et dans la ville de Dublin. Les délégués de la CMC entreprennent un lobbying intense sur toutes les dispositions spécifiques du Traité, donnent des conseils techniques aux diplomates, font des interventions lors des sessions officielles et distribuent du matériel, y compris des critiques de propositions formulées. Le partenariat exemplaire entre les gouvernements et la société civile et, plus spécifiquement, le

³⁴ Compte-rendu sommaire de la session plénière, Quinzième session : 28 mai 2008, Conférence diplomatique de Dublin pour l'adoption d'une convention sur les armes à sous-munitions, CCM/CW/SR/15, 18 juin 2008; et CMC, "Day 8 – Convention!!! – Dublin Diplomatic Conference" (« Jour 8 – Convention !!! Conférence diplomatique de Dublin »), 28 mai 2008, www.stopclustermunitions.org.

³⁵ Déclaration au nom de la CMC de Stephen Goose, Coprésident de la CMC, directeur de la division Armes de Human Rights Watch, Conférence diplomatique de Dublin, 28 mai 2008, www.hrw.org. La CMC estimait que « si le texte avait été élargi, il s'en serait trouvé renforcé et non affaibli » mais elle a néanmoins respecté l'avis du président et de nombreux États selon lequel il ne s'agissait pas là de la meilleure manière de progresser.

³⁶ Aotearoa New Zealand CMC, "Report on Activities: Dublin Conference on Cluster Munitions, 19–30 May 2008" (« Rapport d'activités : Conférence de Dublin sur les armes à sous-munitions, 19–30 mai 2008 ») juillet 2008, p. 5, www.stopclusterbombs.org.nz.

travail dynamique des survivants aux armes à sous-munitions, sont largement considérés comme l'un des fondements du succès du processus de négociation.

La Convention sur les armes à sous-munitions

Instrument juridique majeur, la Convention sur les armes à sous-munitions interdit les armes à sous-munitions en tant que catégorie complète d'armes.³⁷ Elle adopte une approche très vaste aussi bien sur le plan du désarmement, avec son interdiction catégorique de l'utilisation, la production et la commercialisation et son exigence de destruction des stocks assortie d'un délai, que sur le plan humanitaire pratique, étant donné qu'elle exige et fixe un délai pour la dépollution des zones contaminées et impose l'éducation à la réduction des risques, l'assistance aux victimes et le soutien international à ces actions humanitaires sur le terrain.

La mesure dans laquelle de nombreux États ont modifié leur vision des choses durant le Processus d'Oslo et les négociations à proprement parler se reflète dans ce que la Convention ne contient pas. Celle-ci ne stipule en effet pas d'exceptions de vaste portée pour les armes à sous-munitions contenant des sous-munitions équipées d'un dispositif d'autodestruction ou présentant un certain taux de fiabilité allégué ou étant des armes à « tir direct ». De même, elle ne prévoit aucune période de transition durant laquelle les armes à sous-munitions interdites pourraient encore être utilisées. Durant la plus grande partie du Processus d'Oslo, il s'agissait des exigences majeures de nombreux pays, y compris les grandes puissances militaires telles que le Royaume-Uni et la France. Finalement, ces pays et d'autres ont convenu que ces dispositions étaient inacceptables d'un point de vue humanitaire.

Les deux questions les plus intensément débattues sont celles des définitions et de l'interopérabilité. Alors que certains États réclament l'interdiction de toute arme contenant des sous-munitions, les négociateurs conviennent en fin de compte que certaines armes contenant des sous-munitions ne sont pas susceptibles de produire les mêmes effets négatifs qui rendent les armes à sous-munitions inacceptables, à savoir elles ne produisent pas d'effets indiscriminés sur une zone et ne présentent pas les risques posés par les sous-munitions non explosées (UXO). Dès lors, ces armes ne doivent pas être considérées comme des armes à sous-munitions. Pour éviter ces effets, les armes exclues de l'interdiction doivent contenir un nombre limité de sous-munitions conçues pour détecter et attaquer « une cible constituée d'un objet unique » au lieu de se disperser dans une zone. Elles doivent en outre présenter d'autres garanties relatives au poids et aux mécanismes d'autodestruction et d'autodésactivation pour éviter le risque caractéristique des UXO.³⁸ La CMC a maintenu sa position selon laquelle la charge de la preuve doit reposer sur

³⁷ CMC, "CMC Briefing Paper on the Convention on Cluster Munitions" (« Document d'information de la CMC sur la Convention sur les armes à sous-munitions »), www.stopclustermunitions.org; Human Rights Watch, "Twelve Facts and Fallacies about the Convention on Cluster Munitions" (« Douze faits et erreurs sur la Convention sur les armes à sous-munitions »), avril 2009, www.hrw.org; et CMC, "The Convention on Cluster Munitions – Explained" (« La Convention sur les armes à sous-munitions en termes simples »), www.stopclustermunitions.org.

³⁸ L'Article 2.2(c) exclut les armes à sous-munitions si elles contiennent moins de dix sous-munitions et chaque sous-munition pèse plus de 4 kg, est conçue pour détecter et attaquer une cible constituée d'un objet unique et est équipée d'un mécanisme électronique d'autodestruction et d'un dispositif électronique d'autodésactivation. Seules trois armes existantes semblent répondre à ces critères : les SADARM, les BONUS et les SMArt-155. Les USA possèdent des stocks de SADARM mais en ont cessé la production. Les États-Unis ont utilisé des SADARM en Irak en 2003. Le modèle BONUS, équipé de deux sous-munitions, est produit par la Suède en partenariat avec la France. Le modèle SMArt-155, équipé de deux sous-munitions, est produit par l'Allemagne. Aucune de ces deux armes n'a été utilisée lors de combats à ce jour. Les seuls autres pays possédant officiellement des SMArt-155 sont la Grèce et

les producteurs, les stockeurs et les utilisateurs qui doivent démontrer que ces armes ne fonctionnent pas et ne peuvent fonctionner comme les armes à sous-munitions et a affirmé que ces armes doivent faire l'objet d'un suivi étroit par les organisations humanitaires à l'avenir.

En ce qui concerne la question controversée de l'interopérabilité, les États ont approuvé l'insertion d'un nouvel Article 21 sur les « Relations avec les États non parties à la Convention » qui a été fortement critiqué par la CMC en raison de sa motivation politique et pour l'ambiguïté qu'il laisse planer concernant la manière dont l'interdiction de contribuer à des activités interdites pourrait être appliquée lors d'opérations militaires conjointes.³⁹ Cependant, cet article demande également aux États parties de décourager les États non parties à la Convention d'utiliser des armes à sous-munitions et de les encourager à adhérer à la Convention.

Les articles de la Convention relatifs à la dépollution, à l'assistance aux victimes et à la coopération et l'assistance internationales ont été applaudis car ils reposent sur et développent des dispositions similaires à celles du Traité d'interdiction des mines. Ces articles étendent encore davantage la responsabilité des États à protéger les populations des effets d'un conflit armé. En particulier, l'Article 6 sur l'Assistance aux victimes constitue une avancée spectaculaire dans la mise en relation des droits des victimes et des responsabilités des gouvernements à respecter ces droits.

Dans un certain nombre d'autres cas importants, la Convention sur les armes à sous-munitions constitue un progrès par rapport aux dispositions du Traité d'interdiction des mines étant donné qu'elle tient compte des leçons tirées d'une décennie d'application du Traité. Citons notamment à ce propos l'obligation de rédaction d'un rapport de transparence annuel, l'obligation de dispenser une éducation à la réduction des risques, les responsabilités spéciales des anciens utilisateurs de ces armes (rétroactivité) et le mécanisme de demande de prolongation des délais.

Au nombre des autres dispositions moins fréquemment évoquées mais tout aussi importantes issues du Traité d'interdiction des mines, citons la vaste portée (« en aucune circonstance ») de la Convention, l'obligation d'adopter des mesures d'application nationales y compris l'imposition de sanctions pénales, l'interdiction d'émettre des réserves à l'égard des articles et l'interdiction de se retirer de la Convention pendant un conflit armé.

Les éléments de la Convention ayant suscité des critiques et engendré des inquiétudes auprès de la CMC et d'autres sont notamment les dispositions autorisant une prolongation du délai de destruction des stocks, la disposition permettant de conserver des armes à sous-munitions et des sous-munitions à des fins de formation et de développement et le manque de clarté concernant le fait que les interdictions s'appliquent ou pas au transit d'armes à sous-munitions sur le territoire

la Suisse. L'Australie et le Royaume-Uni ont entamé une procédure d'acquisition. Aucun autre pays ne semble posséder le modèle BONUS. Human Rights Watch, "Twelve Facts and Fallacies about the Convention on Cluster Munitions" (« Douze faits et erreurs sur la Convention sur les armes à sous-munitions »), avril 2009, www.hrw.org.

³⁹ L'Article 21 stipule que les États parties « peuvent s'engager dans une coopération et des opérations militaires avec des États non parties à la présente Convention qui pourraient être engagés dans des activités interdites à un Etat partie ». Il n'annule cependant pas les obligations d'un Etat partie aux termes de l'Article 1 à « ne jamais, en aucune circonstance... assister, encourager ou inciter quiconque à s'engager dans toute activité interdite à un Etat partie en vertu de la présente Convention ».

d'un Etat partie, au stockage d'armes d'un Etat étranger sur le territoire d'un Etat partie et aux investissements réalisés dans des sociétés qui produisent des armes à sous-munitions.

De l'adoption à la signature

Le chemin menant de Dublin à Oslo, où la Convention a été ouverte à la signature le 3 décembre 2008, ne fut pas dénué d'embûches. Ainsi, en août 2008, la Géorgie et la Russie ont toutes deux utilisé des armes à sous-munitions dans le conflit les opposant en Ossétie du Sud, blessant 70 civils et causant des dommages socio-économiques.⁴⁰ Dans le monde entier, les protestations de la CMC et les éditoriaux des médias ont condamné ce nouvel usage des armes à sous-munitions si peu de temps après l'adoption de la Convention.

Toutefois, cette période est également marquée par une activité intense destinée à encourager un maximum d'États à signer la Convention à Oslo. Des conférences régionales, organisées à Sofia en Bulgarie (18–19 septembre), à Kampala en Ouganda (29–30 septembre), à Xieng Khouang en RDP Lao (20–22 octobre), à Quito en Equateur (6–7 novembre) et à Beyrouth au Liban (11–12 novembre) permettent d'obtenir des engagements à l'égard de la signature de la Convention et constituent des forums utiles de discussion concernant l'application de la Convention.⁴¹ Le 1^{er} octobre 2008, un « Bus pour l'interdiction » emmène des militants pendant huit semaines des Balkans à Oslo pour consolider le soutien à l'interdiction des armes à sous-munitions dans dix-huit pays. Lors de la semaine d'action mondiale de la CMC, organisée du 27 octobre au 2 novembre, les membres de la CMC de 74 pays font campagne en faveur d'une forte participation pour la signature de la Convention à Oslo.⁴²

Les 3 et 4 décembre 2008, deux ans après le début du Processus d'Oslo, la Norvège accueille de nouveau les États à Oslo pour la conférence de signature de la Convention sur les armes à sous-munitions. Les ministres et hauts responsables de 94 gouvernements signent la Convention à l'Hôtel de ville d'Oslo, sous les applaudissements d'une délégation de la CMC composée de 250 militants provenant de 75 pays. Quatre nations signent et ratifient simultanément la Convention. 28 autres pays participent à la conférence en tant qu'observateurs sans toutefois signer la Convention. Leur participation à cet événement historique a pour but d'indiquer leur inquiétude à

⁴⁰ Human Rights Watch, "A Dying Practice: Use of Cluster Munitions by Russia and Georgia in August 2008" (« Une pratique qui meurt : emploi d'armes à sous-munitions par la Russie et la Géorgie en août 2008 »), avril 2009, www.hrw.org.

⁴¹ CMC, "Report from the Sofia Regional Conference on the Convention on Cluster Munitions – The Way Forward, 18–19 September 2008" (« Rapport de la Conférence régionale de Sofia sur la Convention sur les armes à sous-munitions »), www.stopclustermunitions.org; CMC, "Report on the Kampala Conference on the Convention on Cluster Munitions" (« Rapport sur la Conférence de Kampala sur la Convention sur les armes à sous-munitions »), 30 septembre 2008, www.stopclustermunitions.org; CMC, "Southeast Asia Regional Conference on the Convention on Cluster Munitions" (« Conférence de l'Asie du sud-est sur la Convention sur les armes à sous-munitions »), www.stopclustermunitions.org; CMC, "Quito Regional Conference on the Convention on Cluster Munitions" (« Conférence régionale de Quito sur la Convention sur les armes à sous-munitions »), www.stopclustermunitions.org; and CMC, "Beirut Regional Conference on the Convention on Cluster Munitions" (« Conférence régionale de Beyrouth sur la Convention sur les armes à sous-munitions »), www.stopclustermunitions.org.

⁴² CMC, "Global Week of Action to Ban Cluster Bombs, 27 October – 2 November 2008" (« Semaine mondiale d'action contre les bombes à sous-munitions, 27 octobre – 2 novembre 2008 ») www.stopclustermunitions.org.

l'égard des aspects humanitaires des armes à sous-munitions et nombre d'entre eux expriment le souhait de pouvoir adhérer à la Convention au plus tôt.⁴³

Lors de la conférence de signature, de nombreux pays soulignent dans leurs déclarations non seulement le niveau élevé de protection humanitaire offert par la Convention mais aussi le courage et le dynamisme manifestés en vue d'atteindre ce résultat. Le partenariat entre les gouvernements, les organisations internationales et la société civile, et l'action directe et déterminée des victimes d'armes à sous-munitions ont à nouveau prouvé que des réalisations humanitaires révolutionnaires étaient possibles. De nombreux orateurs mettent en évidence le fait que, bien qu'une étape remarquable ait été franchie, le travail de la Convention ne fait que commencer. En effet, l'obtention de nouvelles signatures et ratifications et l'application effective des dispositions de la Convention s'imposent pour que le texte devienne une réalité susceptible d'apporter de réels changements.

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre d'un programme de travail permanent. Il présente un historique détaillé de l'évolution des politiques et pratiques nationales durant la période remarquable du Processus d'Oslo et constitue un point de départ pour le contrôle futur de l'application de la Convention sur les armes à sous-munitions.

⁴³ CMC, "Historic Treaty Bans Cluster Bombs and Stigmatizes Use" (« Un Traité historique interdit les bombes à fragmentation et en stigmatise l'utilisation »), Communiqué de presse, 4 décembre 2008, www.stopclustermunitions.org; et CMC, "Convention on Cluster Munitions Signing Conference" (« Conférence de signature de la Convention sur les armes à sous-munitions »), www.stopclustermunitions.org.